



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Réunion du : Samedi 9 décembre 2023

Président : M. Franck KODJABACHIAN

Liste des votants (clubs présents ou représentés) :

- **CLUBS DE L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE** : A.S. CINQ AVENUE, A.S. LA BOMBARDIERE, A.S.C. DE LA BATARELLE, A.S. STE MARGUERITE, ASPTT MARSEILLE, A.S. BELLE DE MAI – JOLIETT, BUREL F.C., C.A. GOMBERTOIS, ENT. UGA A.S. ARZIV MARSEILLE, F.C. BLANCARDE CHARTREUX, F.C.L MALPASSE, F.C. BOCAGE FONDACLE LES OLIVES, GD ST BARTHELEMY OMNISPORTS, J.S.A. ST ANTOINE, J.S. ST JULIEN, MINOTS DE MARSEILLE, NORD OLYMPIQUE, O. DE MARSEILLE, O. CLUB DE MASSALIA, S.O. CAILLOLAIS, SP. C. AIR BEL, SMUC, U.S. 1ER CANTON, U.S. CHEMINOTS GDE BASTIDE, U.S.M. ENDOUME CATALANS, U.S MICHELIS, USPEG
- **CLUBS DE LA REGION PROVENCALE** : LUYNES U.S., AIX UNIVERSITE C.F., A.S. AIX, S.C. AIX, S.C. ALLAUCH, A.S. D'ALLIENS, A.C. ARLES, ENT. S. SALINS DE GIRAU, SP. PONT DE CRAU, JEUNESSE DE GRIFFEUILLE, ET.S. ARLESIENNE, AUBAGNE F.C., F.C. ETOILE DE L'HUVEAUNE, BERRE S.C., AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR, O. CABRIES CALAS, CARNOUX F.C., F.C. CHATEAUNEUF LA MEDE, E.S. CUGES, U.S. EGUILLES, F.C. ENSUES LA REDONNE, S.C. EYGUIERES, E.S. FOS, F.C. FUYEAU PROVENCE, GARDANNE BIVER F.C., A.S. GEMENOS, A.S. GRANSOISE, ET.S. DE GREASQUE, ISTRES F.C., J.S. ISTREENNE, ET.S. D'ENTRESSEN ISTRES, A.C. ISTRES RASSUEN, E.S. PENNOISE, J.S. PUY STE REPARARADE, O. ROVENAIN, F.C. LE THOLONET, J.S. DES PENNES MIRABEAU, O. MALLEMORTAIS, MARGNANE GIGNAC COTE BLEUE, F.C. MARTIGUES, A.S. MARTIGUES SUD, AV.S. MEYRARGUAI, U.S. MINEURS DE MEYREUIL, U.S. MIRAMAS, F.C. MIRAMAS, C.A. PLAN DE CUQUES, A.C. PORT DE BOUC, FUTSAL PORT DE BOUC, A.S. ROGNAC, SALON BEL AIR FOOT, S.O. SEPTEMES, F.C. SEPTEMES CONSOLAT, SP.C. ST CANNAT, SP.C. ST MARTINOIS, VISION FOOT ACADEMIE, F.C. ST MITRE LES REMPARTS, U.S. VELAUX, U.S. VENELLES, F.O. VENTABREN, S.C. VITROLLES, E.S VITROLLES

Assistent à la séance

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur ;
M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée de Football ;
M. GIRARD Ludovic, Directeur Général ;
MM. DI MARCO Philippe et CASERTA Vincent, membres du Comité de Direction de la Ligue Méditerranée ;
MM. MINGALLON Jean-Luc, RUBINO Romain, CICCARIELLO Cyril, THOMAS Laurent, RAKOTO Serge, FILIPPINI Sébastien, BEKRAR Yacine, MEBAREK Mohamed, MOREAU Cyril et MME AISSANOUE Nawale



Ordre du jour

- Appel des délégués et vérification du quorum
- Ouverture par le Président du District de Provence
- Interventions des personnalités invitées
- Elections du délégué supplémentaire District aux Assemblées de la Ligue
- Rapport financier de la saison 2022/2023 présenté par le Trésorier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Consultation sur la réforme des championnats Séniors
- Modifications des Textes règlementaires du District
- Intervention du Conseiller Technique Départemental
- Clôture de l'Assemblée par le Président

APPEL DES DELEGUES ET VERIFICATION DU QUORUM

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Mesdames, Messieurs, nous sommes ravis de vous accueillir à l'Assemblée générale d'hiver du District de Provence de Football. Nous saluons la présence de Monsieur Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football, de Monsieur Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue de Football Amateur.

Au nom du District de Provence et de son président, Monsieur Franck KODJABACHIAN, nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée générale d'hiver 2023.

Dans la mesure où vous avez tous élargé, nous ne procéderons pas à l'appel nominal des délégués.

Conformément aux statuts en vigueur du District de Provence, la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée générale, représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le pourcentage de délégués présents, lors de cette Assemblée générale, est de 58,8 %, représentant 73,90 % des voix. Le quorum est donc atteint. Je déclare cette Assemblée générale ordinaire ouverte.

Avant de passer la parole à notre président, Franck KODJABACHIAN, je vous prie de vous lever et d'observer un moment de recueillement pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour notre football et qui nous ont, malheureusement, quittés.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je passe la parole à notre président, Franck KODJABACHIAN, pour vous accueillir.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. KODJABACHIAN Franck, Président du District de Provence : Mesdames, Messieurs les Président et Présidentes de clubs, dirigeantes et dirigeants salariés du District et bénévoles, membres du Comité de direction, Monsieur le Président Éric BORGHINI, Monsieur le Président de la Ligue de Football Amateur, mon cher Vincent, je suis très heureux de vous accueillir tous aujourd'hui au District de Provence. Je sais que le lieu n'est pas des plus accessibles - nous avons les travaux du tramway et bien d'autres perturbations qui sont sur le site -, mais je vous remercie sincèrement pour votre présence car il est important, selon moi, que cette Assemblée générale se déroule au District de Provence. Comme je vous l'ai toujours dit, le District de Provence, c'est chez vous.

Monsieur le Président de la Ligue de Football Amateur, mon cher Vincent, permet-moi de te dire, au nom de tous les clubs ici présents, notre joie de t'avoir parmi nous. C'est un honneur de recevoir celui qui porte, en France, le football amateur. Il y a quelque temps, tu es passé par Marseille et nous avons passé un très bon moment ensemble, en

apprenant à mieux nous connaître. J'ai découvert un homme simple, accessible, qui ne s'est jamais éloigné du terrain, ce qui te permet de défendre avec intelligence et clairvoyance le football amateur. Je t'en remercie. Sache que tu seras toujours le bienvenu au District de Provence et que tu peux compter sur nous pour t'aider et te soutenir dans tous tes projets.

On peut l'applaudir. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Je salue la présence d'Éric BORGHINI, notre président de la Ligue Méditerranée. Merci, Éric, de ta présence pour notre première Assemblée générale, depuis mon élection. Pour ceux qui me connaissent, vous savez que je ne suis pas un amateur des grands discours, mais surtout, je fais en sorte que mes paroles soient en adéquation avec mes actions. Depuis mon élection aux côtés des membres du comité directeur, le 13 mai dernier, mon premier objectif a été de rassembler, et cet objectif anime toutes mes décisions.

Je ne reviendrai pas sur le passé tumultueux que nous avons vécu en Provence car, maintenant, tout cela est derrière nous. Nous devons être unis pour un seul objectif : protéger notre football en Provence. Nous avons tous ici fait des erreurs, mais qui n'en fait pas ? C'est très important, et le plus important pour moi est d'avoir l'honnêteté de les reconnaître, et je suis le premier à reconnaître les miennes.

Je l'ai dit dès le début de ma prise de mandat : je tends la main à tous ceux qui veulent nous aider autour d'un projet. Et je suis heureux de voir qu'énormément de clubs, qui me connaissaient peu, m'ont témoigné leur soutien, lassés autant que moi par les crises passées.

Depuis mon élection, le 13 mai dernier, mon Comité directeur et moi-même n'avons qu'un seul objectif : relancer à vos côtés notre district. Mais que signifie relancer ? C'est simple. C'est : remettre le foot au centre de toutes les décisions prises, porter sur le territoire la voix du football amateur provençal avec ses plus de 45 000 licenciés, mais aussi auprès de nos instances. Soyons fiers de ce que le district apporte au football, d'abord local, mais aussi national. Je salue le travail de nos conseillers techniques qui ont la mission d'accompagner les clubs dans leur structuration pour soutenir un pratique de football accessible pour le plus grand nombre. Mais aussi, ils ont la lourde tâche de détecter, parmi nos milliers de pratiquants, des futurs champions.

Le District de Provence, c'est 100 % de la sélection régionale en U14, la saison passée. C'est 60 % de la sélection régionale en U15 Élite, plus de 50 % en U16, 60 % à lui seul des joueurs du Pôle Espoir. En foot féminin, c'est plus de 60 % en sélection U14 et 50 % en sélection U15.

Alors oui ! Vous pouvez être fiers de votre district. Ces performances, nous les devons en premier lieu à vous, présidents et dirigeants des clubs. Et je suis certain que l'avenir sera encore meilleur.

Travaillons dans ce sens pour un football populaire et ouvert à tous, mais aussi en posant les conditions nécessaires pour accompagner nos meilleurs joueurs et joueuses au plus haut niveau possible.

Le District de Provence avance pour vous. En six mois, nous avons repensé une organisation administrative pour mieux répondre à vos attentes. Cela n'a pu se faire que dans le respect et le dialogue avec les salariés du district. Et je tiens à les saluer aujourd'hui devant vous tous. Nous avons aussi engagé une vaste concertation avec quatre grandes réunions, sur tout le département, pour repenser ensemble le foot de U10 à U14. Vous avez été très nombreux à y avoir participé et nourri ce projet.

Lors de notre Assemblée générale, aujourd'hui, nous vous proposerons une consultation pour définir les orientations pour travailler ensuite, en concertation avec vous, sur le devenir de notre championnat senior. Je veux remettre les choses en bon ordre, vous écouter, concerter, travailler et mettre en œuvre.

Bien d'autres chantiers sont à remettre à plat : le U6-9, le foot féminin, le développement du foot diversifié, la formation, l'arbitrage et bien d'autres projets.

Ce challenge est passionnant et nous le relèverons à vos côtés. Le District est de retour dans le match. Rassurez-vous, nous ne sommes qu'au début de la première mi-temps.

Permettez-moi de saluer le travail déterminant des président et membres de nos commissions qui permettent de faire fonctionner au quotidien, avec passion, nos championnats et nos plateaux pour les plus jeunes.

Un dernier mot pour les membres du comité de direction : ils ont pris avec beaucoup de sérieux leur mandat - je veux les remercier pour leur engagement - en défendant avec intégrité et respect notre football amateur. Soyez assurés, en tout cas, de ma détermination pour que le District de Provence oeuvre dans le sens de réformes réfléchies, concertées avec vous et qui relèveront de l'intérêt pour un football amateur qui rassemble.

Je vous souhaite une bonne Assemblée générale et je vous remercie.

(Applaudissements)

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Je vais donner, à présent, la parole à Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football.

M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée : Monsieur le Président de la Ligue du Football Amateur, mon cher Vincent, Monsieur le Président du District, cher Franck, Mesdames, Messieurs les membres du Comité de direction, Mesdames, Messieurs les Présidents et représentants des clubs, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis très heureux d'être parmi vous, ce matin, à l'occasion de votre Assemblée générale, accompagné du président de la Ligue du Football Amateur et de plusieurs membres du Comité de direction de la Ligue Méditerranée.

Vous le savez, cette Assemblée générale a pour principal objet de clôturer la saison passée. Saison qui a été particulièrement éprouvante pour les acteurs du football provençal avec une période de tutelle décidée par le comité exécutif de la Fédération et la mise en place d'une administration provisoire. Durant cet épisode difficile, nous nous sommes efforcés de tout mettre en oeuvre pour permettre aux bénévoles et aux salariés de poursuivre leur travail au service des clubs, et de faire en sorte que le ballon continue de tourner sur nos terrains, dans les meilleures conditions possibles.

Les élections, organisées le 13 mai dernier, sous le contrôle de la Ligue Méditerranée et de la Commission régionale de surveillance des opérations électorales, ont permis de mettre en place une nouvelle gouvernance. Depuis, plus de 6 mois se sont écoulés. Comment tourner la page 2022-2023 et regarder au-devant, dans l'intérêt du football, des clubs et des licenciés ?

L'équipe, menée par Franck KODJABACHIAN, doit désormais entamer un travail de fond pour remettre sur pied un district qui a beaucoup souffert, ces dernières années, de ses conflits internes.

Le redressement financier du District, la réorganisation interne de son administration, mais également l'organisation et le contrôle de la pratique du football, notamment en ce qui concerne le foot d'animation et l'animation des plateaux, doivent figurer parmi les principaux objectifs de la gouvernance, à court terme. Pour y parvenir, la fédération et la ligue se tiennent aux côtés du football provençal et de ses dirigeants.

Un mot sur l'exercice 2023-2024 qui est lancé et sera, une nouvelle fois, teinté de bleu, avec l'Euro 2024 et, dans la foulée, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. La Ligue Méditerranée est déjà pleinement engagée dans de nombreux dispositifs qui ont pour toile de fond ces Jeux Olympiques. Rappelons que notre territoire sera particulièrement concerné avec 16 rencontres de foot (10 à Marseille et 6 à Nice). Nous travaillons actuellement avec le Comité régional olympique et sportif, la Ligue, la Ligue du sport adapté et le Comité régional handisport afin de mutualiser les actions, de n'oublier personne, pour mettre en place une journée régionale à travers le MMF et la coloration JOB Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de tous nos événements. En plus des places offertes par la fédération, la Ligue a acheté 100 places réparties sur les trois matchs de poules de l'équipe de France masculine - malheureusement, nous n'avons pas de match de poules de l'équipe de France féminine sur notre territoire - qui auront lieu à Marseille (2 matchs) et à Nice (1 match). Ces places seront distribuées aux clubs, bénévoles et licenciés méritants, afin de les valoriser.

En cette dernière saison de notre mandature 2020-2024, je tiens à témoigner de la bonne santé de notre football méditerranéen. Après avoir dépassé, pour la première fois de l'histoire de la Ligue Méditerranée, la barre des 125 000 licenciés, la saison passée, nous connaissons à ce jour une nouvelle progression de plus de 10 % pour dépasser les 126 000 licenciés, au moment où je vous parle, avec notamment une belle augmentation de 14 % des féminines.

Mais, assez de statistiques. La statistique est à la vérité ce que le lampadaire est à l'ivrogne ; il le soutient plus qu'il ne l'éclaire. Néanmoins, je tiens également à souligner que, pour la troisième saison consécutive, le nombre d'arbitres est en progression.

En dehors de ces aspects statistiques, nous restons pleinement mobilisés jusqu'au bout de notre mandat pour répondre à nos préoccupations, à vos préoccupations premières qui consistent en la bonne marche de vos clubs sur les plans administratifs et financiers. En effet, je vous rappelle que les équipes de la ligue sont toujours à votre disposition et à vos côtés pour vous aider, vous apporter les informations nécessaires, pour vous orienter vers tous les dispositifs d'aides fédérales et régionales, en passant en particulier par notre plateforme, le MMFC, que vous connaissez bien, désormais.

Je n'oublie pas ce que nous vous devons, à vous les clubs du district, ce que nous devons aux clubs de la base car c'est vous les véritables animateurs de notre mission de service public, au coeur de la délégation que nous confère le ministère des Sports. C'est là, dans le football d'en bas, que se trouvent les valeurs du football et du sport.

Permettez-moi de citer un immense ministre de la Justice, qui fut également avocat et professeur de droit, Robert BADINTER. Il disait : « Le sport n'est pas qu'activité physique, confrontation des énergies et des talents, il est aussi dépassement de soi, reconnaissance de l'autre, respect des règles du jeu. En un mot, le sport n'est pas seulement une pratique, il est aussi une éthique ».

Je terminerai en soulignant que, depuis maintenant 7 ans que nous sommes aux responsabilités, nous avons profondément réformé notre ligue, son organisation, son fonctionnement. Cette volonté réformatrice s'est également traduite par de nombreuses évolutions de nos championnats régionaux : la création d'une troisième coupe de R2 seniors en 2013, la création du championnat régional U18 féminin en 2018, la mise en place des championnats régionaux et départementaux générationnels de jeunes en 2019, les évolutions apportées au championnat régional U14 masculin au fil des saisons, la mise en place du championnat U18 salle masculin en 2022. Avec, à chaque fois, la même méthode, celle de la concertation avec les districts et les clubs. Bien sûr, il est parfois difficile de proposer un projet faisant l'unanimité, tout comme il est parfois ardu de trouver un consensus. Si ce consensus a été trouvé pour les projets de refonte du championnat régional U18 féminin et de création d'un championnat régional U15 féminin, comme en témoigne la large majorité exprimée lors de l'Assemblée générale de la ligue, le 11 novembre dernier, force est de constater que cela a été moins aisé pour la réforme de la pyramide des championnats régionaux masculins seniors adoptée par 58 % des suffrages exprimés. Peut-être n'avons-nous pas trouvé la solution idéale, si tant est qu'elle existe, mais le football évolue sans cesse, et notre responsabilité est d'adapter le cadre des pratiques aux réalités d'aujourd'hui et d'imaginer notre sport de demain.

Pour cela, il faut avoir le courage d'expérimenter et l'humilité d'ajuster et d'apporter des améliorations, si elles s'avéraient nécessaires, dans les prochaines saisons.

Dans un bois aussi courbe que celui dont est fait l'homme, on ne peut rien tailler de tout à fait droit. Il faut savoir respecter les opinions de chacun et accepter le résultat d'un vote démocratique, intervenu après des mois de concertation et de débat dans une configuration d'Assemblée générale où 84 % des voix étaient représentés.

Le temps fait oublier les douleurs, éteint les vengeances, apaise la colère et étouffe la haine. Alors, le passé est comme si nul n'avait existé, disait déjà le grand AVICENNE, philosophe et médecin persan, iranien, à cheval sur le 10ème et le 11ème siècles.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, ce matin. Pour conclure, je tiens à vous remercier, vous toutes et vous tous les bénévoles qui faites vivre notre football au sein de vos clubs, avec cette passion et cet engagement, et aussi vous remercier de m'avoir écouté avec autant d'indulgence.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite une bonne Assemblée générale.

(Applaudissements)

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Merci, Président pour votre intervention. Comme indiqué dans mon propos introductif, nous avons l'honneur de compter parmi nous Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur. Vincent, avant de vous donner la parole, nous avons souhaité marquer votre venue et, au nom du District de Provence et de son président, vous faire un petit présent. Ce sera l'occasion, d'une certaine manière de fêter un peu Noël, avant l'heure.

(Applaudissements)

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Bonjour à toutes et à tous. C'est un vrai plaisir pour moi d'être dans un département et un district qui sont tellement en symbiose avec le football, en partie avec son club phare, quelquefois avec excès, mais toujours avec une énorme passion. Et cela fait toujours bien de voir de la passion.

En revanche, il y a un peu de déplaisir de ne voir pas beaucoup de femmes dans cette salle. Je crois qu'il faut être persuadé de l'intérêt d'avoir des femmes dans les instances du football, dans les clubs, parce que nos visions ne sont pas toujours les mêmes, elles se complètent, et quelquefois, elles arrivent un peu à calmer les ardeurs masculines, et je crois qu'il faut en profiter.

Je tiens, avant tout, à te saluer, Franck. Je sais que c'est un plaisir partagé de nous retrouver, et de constater que bien des choses s'améliorent. Je ne sais pas si je mérite l'hommage un peu grandiloquent que tu as tressé, mais rassurez-

vous tous, j'ai aussi beaucoup de défauts. Vous pouvez demander à mon épouse, qui est là, elle pourra vous en faire une bonne liste.

Bien sûr, je tiens à saluer tous les élus, les membres des commissions, les salariés du district. Je salue le président de la Ligue, mon cher Éric, cela fait un moment que nous faisons un bout de chemin ensemble dans les arcanes fédérales, mais je sais que cela a toujours été dans un respect absolu entre nous.

Je me fais surtout un vrai plaisir d'être parmi vous que je considère comme les vrais responsables du foot. Pour moi, ceux qui sont dans les stades tous les dimanches, tous les mercredis, tous les jours de la semaine, qui sont sur les terrains plusieurs fois par semaine, ceux qui tracent les terrains, qui nettoient les vestiaires, ceux qui lavent les maillots, ceux qui préparent les goûters, ceux qui accueillent et accompagnent les jeunes, ce sont eux les vraies personnes importantes du foot.

Les districts doivent être le soutien essentiel de proximité pour tous ces clubs. C'est votre premier interlocuteur. Les ligues doivent aider et harmoniser les actions des districts. Je dis « harmoniser » car il est hors de question pour moi que l'on uniformise nos actions. Il est primordial de respecter toujours les spécificités de chacun, qu'elles soient géographiques, culturelles ou démographiques.

Les actions proposées par la LFA et la DTN sont nombreuses, bien entendu, mais soyez rassurés, on ne vous demande pas de tout faire. Ce sont des catalogues dans lesquels vous faites ce que vous pouvez, ce que vous avez envie de faire, et ce qui vous semble adapté à votre public. La FFF et la LFA ne sont que des organisateurs et un soutien général aux actions, dans le cadre qu'elles définissent parce qu'il y a quand même une délégation d'État qui nous tient et qui nous oblige à certaines choses. Le foot est un sport collectif, et la présence d'Éric, ce matin, aux côtés de Franck, en est le témoin. Ce n'est pas neutre car notre action commune ne peut aboutir qu'avec une synergie de tous, dans un vrai climat de confiance, même si le passé est quelquefois délicat. En effet, après les quelques soubresauts récents vécus dans ce district, c'est un plaisir de sentir un tel renouveau si rapidement, et de voir beaucoup de sourires revenir sur les visages.

Je vous ai préparé une petite présentation pour vous expliquer ce qu'est la LFA parce que je suis persuadé que, dans cette salle, la plupart des gens ne savent même pas que l'on existe. Cela ne me vexé pas parce que je ne suis pas là pour être reconnu. Je vais vous expliquer un peu comment on fonctionne et comment la fédération fonctionne.

Il y a, à la tête de la fédération, un Comex. C'est la situation d'aujourd'hui parce que, dans un vote, dès samedi prochain, nous serons obligés de modifier cela pour respecter ce qui a été voté et imposé par l'État. Actuellement, un Comex de 12 membres avec une haute autorité qui représente toutes les familles du football - je n'aime pas dire « les familles du football » parce que, pour moi, le football est une seule et grande famille -, mais les différentes pratiques du football et les différents intervenants. Cette autorité a un peu un rôle de conseil de surveillance pour voir si la fédération respecte ses statuts et ses engagements.

Il y a la Ligue du Football Professionnel, qui a une indépendance financière et juridique, mais qui n'a pas d'indépendance sur les règlements du football, sur la discipline, etc., ni sur la DNCG fédérale qui contrôle aussi les clubs professionnels.

Il y a donc la Ligue de Football Amateur qui s'appuie sur 13 ligues en métropole et 9 ligues en outre-mer et, en métropole, 91 districts.

Le président de la LFT et le président de la LFA sont membre de droit du Comex et seront toujours membres de droit du prochain Comex, mais va monter à 28 personnes, ce qui fait qu'il va être sûrement beaucoup plus compliqué d'être performants à 28 qu'à 14.

La LFA a un bureau exécutif de 9 personnes, plus trois membres de droit : le président du collège des présidents de ligues, un président du collège des présidents de districts, et le président du collège des autres acteurs qui, au sein de la LFA, est une instance que regroupe les représentants de tous les championnats nationaux, plus trois arbitres et trois éducateurs. Soit 12 personnes. Pour l'instant, il n'y a pas de grosses modifications prévues de la LFA, peut-être qu'il y en aura, mais à la marge.

Très rapidement, qu'est-ce qui spécifie la LFA ? C'est comme un très gros service de la fédération qui gère tout le foot amateur, mais qui n'a pas d'indépendance juridique, ce n'est pas une personne morale. Nous avons un budget dédié. On répartit et on mène les actions que l'on veut, avec une entente avec le Comex parce que le Comex a été élu sur un programme, on ne peut pas avoir une LFA qui va mener un programme différent.

La LFA est compétente sur tous les problèmes du foot amateur, sauf la discipline. La politique du foot amateur ressemble à celle du Comex, mais chaque fois que l'on a une idée un peu nouvelle, on doit en parler au Comex. Depuis que je suis là, cela va faire presque 10 ans entre mes différentes fonctions au sein de la LFA, jamais un projet n'a été annulé parce que soit il est dans le cadre de ce que l'on veut, soit on en a parlé avant. Je n'ai jamais vu quelque chose de repoussé. Le seul qui rouspète parfois au Comex, c'est moi qui ne suis pas content de décisions.

Voilà la répartition des ligues, la métropole et les outre-mer, avec un petit territoire qui est Saint-Pierre et Miquelon : 6 000 habitants, 900 licenciés. Là-bas, 2 personnes sur 15 sont licenciées au foot ; c'est extraordinaire. A tel point que, pour y être allé, les mariages se font dans les salles du club-house des clubs, car ce sont les plus belles.

Les ligues : les premières ont vu leur existence en 1919. Il y a donc 20 ligues (13 ligues métropolitaines, 7 ultra-marines parce que sur les 9, il y en a 2 qui ont un statut de fédération : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française).

Le rôle des ligues est d'organiser les compétitions régionales, mais le premier rôle des ligues est d'aider les districts à mener leurs missions, à les entourer, que ce soit au niveau sportif, juridique, au niveau disciplinaire, et de les aider dans le développement. Les ligues ont toujours plus de salariés que les districts, donc le problème de la ligue est d'aider les districts. En métropole, elles sont au soutien des districts ; en outre-mer, il n'y a pas de district. La ligue en outre-mer mène en même temps les actions de ligue et de district et la plupart des ligues comportent autour de 10 000 licenciés, sauf la réunion qui est à 30 000.

Les districts : les premiers datent de 1920, dont le vôtre. La Provence a en plus de particulier d'avoir vu les Alpes vous quitter, il y a 40 ans. Les Alpes ont pris leur indépendance, tout en récupérant un département qui était dans la ligue du Lyonnais, à l'époque.

Cinq districts regroupent deux départements, comme ici le district des Alpes, et il y a deux départements qui sont scindés en deux districts : le Pas-de-Calais et le Nord. Dans le Nord, il y a les Flandres et l'Escot. S'ils étaient ensemble, cela ferait 100 000 licenciés dans un district.

Le rôle des districts est avant tout d'organiser les compétitions de district, de faire la discipline du district, mais surtout de s'occuper du foot d'animation des plus jeunes, qui se déroule dans les districts. Pour moi, le premier rôle du football est de s'occuper des jeunes et de leur proposer des activités qui vont les enrichir.

Bien entendu, les districts sont votre interlocuteur, votre relais principal. Si vous avez des soucis, le district est là pour vous. Si les gens sont là, c'est que vous les avez élus. Vous les avez élus, pas pour eux, mais pour vous.

Sachez que la fédération aide les ligues et les districts à avoir des salariés, que ce soit l'équipe technique régionale avec les cadres techniques, certains, au niveau des districts, s'occupent des nouvelles pratiques, d'autres, au niveau des ligues ou districts, suivant les organisations de chaque ligue, s'occupent du PPF, de la performance et donc de la formation. L'INF est l'institut national de formation, qui se décline en IR2F avec des modes de formation qui sont importants pour les éducateurs, les arbitres, mais aussi pour les dirigeants. Il faudra que l'on s'engage beaucoup dans l'aide à la formation des dirigeants, qui, selon les ligues, est organisée de manière différente. Il y en a où les districts gardent plus de rôle, d'autres où c'est la ligue. Chacun fait comme il veut, du moment que cela fonctionne.

Je vais vous parler des grands chiffres financiers qui nous intéressent. Je vous présente des chiffres qui sont validés en décembre de l'année dernière puisque les chiffres de la saison dernière ne seront validés que la semaine prochaine.

Sachez que le budget fédéral sur la saison 2021-2022 était de 260 millions d'euros, 42 % viennent des partenariats et 25 % viennent des droits de télévision de l'équipe de France et de la Coupe de France. Donc, cela fait que 70 % des revenus de la fédération sont liés au partenariat à la télé. Ne nous trompons pas, c'est quand même la santé de notre équipe de France masculine A qui permet ces résultats financiers. Toutes les autres équipes de France, même les féminines, sont performantes. Chaque fois qu'elles font un match ou un tournoi, on perd de l'argent. En Australie, si l'on avait gagné, on aurait perdu 3 millions d'euros. Les Espoirs perdent de l'argent. Le moteur de la fédération est donc l'équipe de France A.

La contribution LFP est que la ligue professionnelle nous reverse 2,5 % de ses revenus de droits télé. Cela alimente le FAFA à destination des clubs et des collectivités. Un autre chiffre de la LFP : 18,1 millions d'euros. C'est le remboursement à l'euro près des frais d'arbitre par la LFP. La fédération paie les arbitres de haut niveau, mais la LFP les rembourse à l'euro près.

Après, vous avez les licences et clubs, tout ce qui est engagement et licences des clubs. Sachez quand même que quoi que se dise, les licences ne représentent que 2 % du budget fédéral. Ce ne sont pas non plus les clubs qui alimentent toujours la fédération. Je pense même qu'il y a des choses à aménager. Je n'avais pas pu le faire avec l'ancien président. Je pense qu'il faut que les consommateurs paient leur licence et peut-être qu'un jour, les dirigeants ne les paient pas. J'ai du mal à le faire passer, mais j'y arriverai.

Il est important que vous voyiez que, sur ce budget fédéral, systématiquement 38 % sont reversés au foot amateur, depuis plusieurs années. Une année, c'est 39, une année 37,8, mais cette somme est là. Le foot Élite représente tout ce qui est dépensé pour l'ensemble des équipes de France, les stages, les voyages, frais de personnel, de fonctionnement, etc.

Je vais vous montrer très rapidement aussi ce que nous faisons, à la LFA, de cette somme d'argent.

C'était 104 millions sur cette année-là. Vous avez les compétitions nationales qui concernent toutes les aides que l'on amène aux championnats nationaux masculins, au foot de salle, au féminin, avec les prises en charge de frais de

déplacement, d'arbitrage, différentes dotations et les aides aux clubs avec les labels de ces clubs qui sont dans les compétitions nationales.

La Coupe de France : c'est ce qui est réparti pour la Coupe de France pour les clubs amateurs. Cette année, il y aura une baisse parce que, sur les droits de télé de la Coupe de France, il y a une baisse de 6 millions d'euros. On a baissé l'ensemble des dotations de 3,5 millions. Sur cette somme, 3 millions n'intéressent que les clubs professionnels. La LFP a accepté, en cours de Comex, que si l'on devait baisser les dotations, on les baisse aux clubs professionnels. Les clubs amateurs, dans l'ensemble, ne seront quasiment pas touchés.

L'animation : c'est tout ce que la LFA met en place, avec le FFF Tour, les rencontres de foot, les journées de bénévoles, les week-ends des bénévoles à Clairefontaine, etc.

L'aide aux territoires : c'est l'aide envoyée aux ligues et districts cumulés. Il y a des aides que l'on envoie directement aux districts, souvent cela passe par la ligue et les répartitions se font entre ligues et districts, souvent selon nos critères, mais souvent aussi selon des critères locaux. Il y en a qui donnent plus ici ou là. C'est un peu la tambouille de chaque territoire. Cela se passe bien à peu près partout. Je ne peux pas vous cacher qu'il y a un ou deux endroits où cela ne se passe pas très bien. Mais, cela vient plutôt des hommes et pas des structures.

Les contrats d'objectifs : c'est que l'on donne aux territoires pour mener les animations dans les clubs.

L'emploi : c'est l'emploi de tous les cadres techniques ou cadres en arbitrage, les pôles Espoir et tous les frais pour le maintien des systèmes informatiques, même si cela ne marche pas très bien. Je sais qu'actuellement c'est un peu en train de s'arranger, mais il y a beaucoup de travail à faire.

L'aide aux clubs et collectivités : c'est surtout le FAFA, les infrastructures, les transports, l'emploi, la formation, les équipements Nike, les bons d'essence. Les clubs disent souvent : on ne voit pas grand-chose arriver en direct. C'est vrai, il n'y a pas de somme financière dédiée aux clubs. Sachez quand même que sur les 3 millions de bons d'essence, 20 % non même pas été consommés, alors que les clubs avaient la carte pour aller à Intermarché faire le plein.

L'opération Nike est en cours. Il y a des bons à 950 euros qui ont été donnés, 20 % n'ont pas été consommés non plus. C'est un peu incompréhensible. C'est comme cela. Rassurez-vous, je ne prendrai pas les bons d'essence pour moi.

Je vais vous donner quelques chiffres qui vous intéressent de plus près, pour que vous ayez une image de ce qui se fait. Ce sont les chiffres de la Méditerranée, les aides directes à la ligue sur cette année-là.

Sachez que, sur une année, vous êtes proches de 500 000 euros de FAFA, et que depuis que le FAFA Emploi existe, vous avez 36 emplois qui ont été subventionnés dans votre ligue, pour 658 000 euros. Cette aide était sur quatre ans, on l'a mise sur trois ans, avec des sommes un peu différentes pour assurer mieux la pérennisation.

Je vous présente maintenant le nombre de licenciés. La répartition est : pour les pratiquants, en gros, 84 % au niveau de la fédération, 82 % au niveau de la ligue, 85 % au niveau de la Provence. Les jeunes : 55 % au niveau fédéral, 51 % au niveau ligue, 69 % chez vous. C'est-à-dire que, chez vous, la majorité des pratiquants sont des jeunes. C'est un peu comme à Paris. Dans les Alpes, on n'a pas ces chiffres-là. Cela signifie que vous avez une population de jeunes joueurs et joueuses. Cela présente une pénétration dans la population, au niveau national, de 3,27. Méditerranée, c'est 2,41. Chez vous, c'est 2,19. Plus on est en milieu urbain, moins la pénétration dans la population est importante, surtout que vous êtes dans une zone où il y a beaucoup plus de retraités que d'actifs. Sachez qu'en Bretagne, on dépasse les 4,5 % de pénétration dans la population.

Nombre de dirigeants : plus on est en milieu urbain, moins le ratio de dirigeants est important. En milieu rural, il y a plus de dirigeants et moins de joueurs. Les autres chiffres sont à peu près pareils partout. C'est une image que j'ai faite pour tous les districts de la Méditerranée. Je vous donnerai le document complet.

La typologie des clubs : 53 % des clubs au niveau national ont au moins 150 licenciés. Vous, vous n'en avez que 32. Vous avez des clubs beaucoup plus importants en nombre de licenciés. 56 % sur la Méditerranée et seulement 32 % des clubs ont moins de 150 licenciés, chez vous. 10 % des clubs de la fédération ont moins de 30 licenciés. C'est pour cela que l'on ne peut pas demander à ces clubs la même chose qu'aux clubs qui ont 1 000 licenciés. 25 % en ont moins de 50, 33 % moins de 75 et 40 % moins de 100.

La marge, au niveau fédéral, pour être 50 % des clubs, c'est moins de 136 licenciés. Ce sont des clubs où il y a des seniors, les clubs de 30 souvent, il n'y a pas de senior, c'est une équipe seule, en milieu très rural, mais qui a de l'importance.

Pour vous, ce n'est que 32 % des clubs qui sont des clubs à effectifs relativement réduits. Chez vous : 157 clubs pour 4 groupements, au niveau du district.

Sur le FAFA : il y a les installations, quand on aide les communes à améliorer les installations, toutes les installations des nouvelles pratiques, les transports et les bornes. Il y en a eu une financée, pour l'instant, au niveau national. 83 %, au niveau national, de projets d'installation. 4 510, depuis 2016, 63 millions distribués pour 600 millions de travaux effectués par les communes ou par les achats des clubs.

Au niveau Méditerranée, sur cette période, nous sommes sur 146 dossiers pour presque 12 millions d'investissement, 2,7 donnés. Par contre, au niveau de la Provence, vous êtes à 67 % de véhicules parce qu'ici, vos municipalités ne s'investissent pas trop. Il est vrai qu'il y a des endroits où le prix du terrain est tellement cher que l'on ne peut pas créer beaucoup de terrains. Mais, quand les vestiaires ne sont pas en bon état, la mairie pourrait les améliorer. Je ne demande pas que tous soient des châteaux, mais au moins que les vestiaires soient propres pour accueillir les gens dans de bonnes conditions sanitaires.

Il y a une autre ligue où il y a beaucoup plus de transports que d'installations : en Val-de-Loire. Pour une autre raison : la Ville paie quasiment la différence entre le prix de la voiture et ce que l'on donne. Donc, les clubs prennent pratiquement tous des véhicules.

Deux petites images qui confirment cela, pour vous montrer ce qui s'est fait en Méditerranée. Vous aurez les chiffres. Quand il y a des installations, il s'agit surtout de sécurisation classique. Sur l'ensemble de la ligue, en six ans, il ne s'est fait que neuf clubs house. Par contre, il s'est fait plus de 100 véhicules, etc. Au niveau du district, c'est encore plus criant : très peu de choses, et pratiquement que des véhicules aussi.

Voilà pour cette présentation. Je sais que tout n'est pas facile, même si le foot, dans votre région, est, de loin, le sport roi. Il ne faut pas faire de misérabilisme ; au contraire, je pense qu'il faut être optimiste, un optimisme raisonné et communicatif parce qu'il y a plus de choses qui vont bien que de choses qui vont mal dans le football. Le nombre de licenciés actuel est en hausse : on dépasse largement les chiffres de l'année dernière. Je sais que, hier soir, en Provence, vous étiez 400 de plus que l'année dernière, avec toutes les licences qui vont se faire maintenant. D'autant plus que vous savez que l'on peut prendre une licence U6 pour tous les gamins qui arrivent à 5 ans.

Tous ensemble, nous devons œuvrer pour le bien et le plaisir de tous ceux qui aiment le foot et qui aiment vivre autour du foot. Il faut que vous fassiez de vos clubs des lieux d'accueil où il fait bon se retrouver, des vrais lieux de vie, avec des pratiques adaptées à toutes et à tous, quels que soient l'âge et le sexe. On a vu que vous aviez beaucoup de clubs à gros effectifs, mais il n'y a pas de petits clubs tant que ce club assume les missions du football dans sa région. J'ai regardé un peu les chiffres, et j'ai vu que le FC Marignane-Gignac dépasse les 1 000 licenciés, le SMUC plus de 850, Aubagne plus de 700. Mais, j'ai vu qu'il y avait un club comme Lançon-Sibourg qui a 39 licenciés, à Lamanon ou à Cadolive, on est à 63 ou 84. Il y a beaucoup de clubs comme ceux-là, et ils ont la même importance que les gros clubs parce qu'ils accueillent des gamins, ils ont une mission adaptée à leur population. Ces clubs sont aussi respectables que tous les clubs importants en nombre.

J'ai toujours entendu parler d'une enquête de bénévoles, mais les chiffres nous montrent que même leur nombre augmente, cette année, de manière importante. En revanche, le bénévolat est plus en pointillé qu'avant. Il faut peut-être que l'on regarde et que, quand on a de nouveaux bénévoles, on leur donne des vraies missions dans le club, des missions intéressantes, et qu'on ne leur donne pas que des vilaines corvées qui vont les démotiver. Tout le monde qui vient dans un club a le droit de se sentir reconnu et respecté, et d'avoir des missions intéressantes et adaptées.

Il faut à tout prix que vous licenciez tous les membres du club. Bien sûr, tous les petits parce qu'il y a trop de plateaux où il y a des gamins non licenciés ; ce n'est pas tellement acceptable. Mais surtout, pensez à licencier tous les autres membres du club. Il y a la licence « dirigeant ». Nous avons mis en place la licence volontaire. Elle est mal née parce qu'elle est née au moment du Covid, on n'a jamais pu la présenter. Elle est dédiée à des gens qui sont dans le club, mais qui craignent d'être sur une feuille de match, d'avoir trop de responsabilités, qui ne veulent pas qu'on leur demande de faire la touche. Mais, ce sont des gens qui sont dans le club et qui ont des actions. Il faut licencier tout le monde parce que c'est la sécurité pour tous et pour tous les jeunes.

Vous savez que l'on croise les fichiers des dirigeants avec le fichier de tous les gens qui ont eu des problèmes de comportement inapproprié avec les plus jeunes, et qu'il y a eu des démêlés judiciaires. Jusqu'à maintenant, on nous disait : on ne peut tester que les éducateurs et que le président-trésorier. Notre chère ministre des sports, qui a fait une boulette il y a 15 jours, a dit : on peut contrôler tout le monde. Alors que, pendant des mois, on nous a dit le contraire. Depuis 15 jours, on a la certitude que l'on peut contrôler tout le monde. Je pense qu'il est de notre devoir, de votre devoir d'éradiquer tous ces comportements dans tous les clubs. Je sais que ce n'est pas tous les jours et toutes les heures, mais cela arrive partout. Le dernier qui a eu un comportement comme celui-là tenait la buvette. Il appâtait les gamins avec des bouteilles gratuites. Pensez à licencier tous les gens qui interviennent dans votre club. Il en va de la sécurité des enfants surtout, mais aussi pour vous, les présidents, des responsabilités judiciaires et morales. Le moral compte autant que le reste.

Les licenciés reviennent en masse, surtout les jeunes. Le foot commence en bas, et pour aider l'encadrement, il y a des actions qui se mettent en place. En ce moment, il y a l'opération Mini-Buts. Tous les clubs vont être dotés de mini-buts avec leur participation. C'est quand même 3 millions d'euros qui vont être dépensés sur les 3 ans. La LFA en prend 50

%, les ligues et districts en prennent une partie, et il restera une somme résiduelle d'une vingtaine d'euros pour les clubs. C'est important pour l'image du plateau, pour que vos gamins prennent plaisir à jouer et que les parents voient que le plateau est bien organisé.

On fera peut-être des footballeurs de bon niveau de ces jeunes qui nous sont confiés. Ne rêvons pas. Il y a mille professionnels, dont des étrangers, sur 2,2 millions de licenciés. Donc, la marge de réussite à très haut niveau est très faible. Notre premier rôle est d'en faire des gens qui sauront jouer au ballon, qui pourront y prendre du plaisir, mais surtout des ados qui sont bien dans leur tête et dans leur corps.

Il ne faut pas se laisser polluer par les démesures et par les agitations médiatiques autour du foot showbiz que vous côtoyez ici de près, et surtout ne pas se laisser influencer par les violences trop nombreuses qui entourent aussi ce football-là. Sachons tout relativiser. Qu'est-ce qu'une erreur d'arbitrage ? Est-ce qu'elle change plus le match que le nombre d'erreurs que font les défenseurs, les maladroites des attaquants ou la boulette du gardien ? Je dis toujours : avant de vociférer envers un arbitre, dites-vous qu'il pourrait être votre fils, votre fille, votre frère, votre père, votre mère, quelqu'un de votre famille et que vous n'aimeriez pas entendre subir cela.

Votre devoir de dirigeants est de dédramatiser et de pacifier le football. C'est très important, c'est notre premier rôle. Il faut tout mettre en œuvre pour que les rencontres se déroulent dans un bon esprit. Il est difficile de canaliser les parents. On dit « jouer au foot », le foot n'est pas la guerre. La guerre n'est pas loin de nous, en ce moment, et je pense qu'il y a bien des endroits dans le monde où beaucoup de gens aimeraient n'avoir que des problèmes de foot.

Le foot va bien, il va très bien. Nos équipes nationales entraînent notre fédération au plus haut niveau. Pour tout ce qu'il est, pour toutes ses valeurs socioéducatives, pour tous ces moments de convivialité, d'amitié, pour son impact vital dans beaucoup de territoires, le foot est beaucoup plus que du foot, mais il faut toujours se dire que le foot, ce n'est aussi que du foot.

(Applaudissements)

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : J'ai une question à vous poser, la même qu'à votre prédécesseur. Concrètement, qu'est-ce que la Ligue du Football Amateur rapporte aux clubs du district, à part le FAFA ? Il faut quand même que l'on mette de l'argent du club, les mini buts aussi où l'on va mettre de l'argent du club. C'est mon opinion personnelle : National 2, National 3, c'est tout pris en compte. National 18, 19... Je reviens sur la FFF : l'équipe de France rapporte, mais ce sont des joueurs qui émargent à 6 chiffres par mois. A la fin de leur truc, ils ont une prime à 6 chiffres, ils vivent pendant un mois dans des hôtels de luxe, 10 étoiles s'il faut. Je dois reconnaître que, quand il y a eu l'Euro 2016, la FFF nous a grassement doté de 6 ballons par club. Franchement, c'est c'extraordinaire. Et vous l'avez dit, les vrais responsables ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Les vrais responsables, c'est tout cela, cela part de la base. Les joueurs pro, les joueurs de l'équipe de France, ils sont partis, ils ont fait les plateaux de U6-5-9, ils ont fait le foot d'animation de U10 à U13, ils ont fait le foot à 11, 15-16, avant de rejoindre un centre de formation. Et à la sortie, les clubs de district, qu'est-ce qu'ils ont ? Rien. Je vous le répète : concrètement, à part le FAFA, qu'est-ce que la Ligue du Football Amateur rapporte aux clubs du district ?

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Au niveau financier, elle ne rapporte rien.

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : C'est ce dont nous avons le plus besoin.

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Il faut aussi que vous sachiez que l'on ne peut pas, en tant que fédération, doter financièrement une autre association.

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : Ce que je veux dire, c'est que vous êtes au Comex, le président BORGHINI est au Comex, vous pouvez dire qu'il y ait des aides au niveau de l'arbitrage, par exemple. C'est ce qui nous coule le plus. Dans mon club, j'ai entre 700 et 800 euros de frais d'arbitrage par week-end. Alors que les gars qui sont en National 2, National 3, qui s'entraînent quatre à cinq fois par semaine, qui ont des contrats, ils ne paient rien du tout. Donc, la Ligue du Football Amateur, à quoi sert-elle pour les clubs ?

(Applaudissements)

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Je vous entends très bien. Je suis personnellement contre l'aide qui est envoyée au National 1, National 2, National 3. Ce sont des gens qui veulent être professionnels, je trouve anormal que l'on aide ces gens, à partir du moment où toute l'aide qu'on leur donne est

envoyée dans des salaires de joueurs. Je ne parle pas des joueurs de l'équipe de France parce que ce n'est pas nous qui les payons, ce sont les clubs professionnels. Ce n'est pas la fédération qui paie les grands joueurs de l'équipe de France.

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : Sur les grandes compétitions, oui.

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Sur les grandes compétitions, il y a un retour, il y a surtout un droit à l'image qui est obligatoire, on ne peut pas aller contre. Au niveau des aides au football national, je trouve que ce n'est pas tout à fait normal. Ce que nous faisons, avec les moyens que nous avons parce que nous ne sommes pas tout à fait maîtres de la répartition sur les clubs nationaux, nous aidons tous les formateurs, on propose des formations, on participe aux formations, etc. Les formations d'arbitre sont quasiment prises en charge. Je ne peux pas faire plus que ce que j'ai. Sachez que quand il y a eu certaines compétitions, je crois que tous les joueurs ont reversé à leurs clubs d'origine des sommes importantes.

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : Vous l'avez dit, il n'y a pas de petits clubs, pas que le club qui a formé le joueur. C'est sûr que Bondy s'est gavé avec MBAPPÉ.

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Vous vous trompez. Bondy ne s'est pas gavé avec MPAPÉ, sinon que MPAPÉ a fait un retour. Sachez que les clubs formateurs ne touchent que quand il y a un transfert international. Il était libre de faire ce qu'il voulait de la prime. Nous avons cette somme, il y a plus de 11 000 clubs, si vous répartissez la moyenne, on peut vous donner 100 euros par club et il n'y aura plus rien, cela ne changera la vie de personne. Je sais qu'il y a des « petits clubs », mais quand je vois que, dans des clubs, en D1 de district, on commence à payer des joueurs, je ne comprends plus trop. Il ne faut pas non plus renvoyer la responsabilité.

M. FERTENER Jean Paul, représentant le club du BUREL F.C. : C'est un autre problème.

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Ce n'est pas un autre problème. Dans un club, que l'on s'occupe des gamins avant de payer des séniors pour jouer. Même au niveau district, je trouve qu'il y a une dérive plutôt dramatique de donner de l'argent à des gens qui, dans leur métier... Est-ce que vous connaissez un métier où en étant aussi peu performant, on gagne autant d'argent ? Si vous faites les mêmes erreurs que les joueurs de R3, de R2 ou de district dans votre entreprise, on va vous dire que le salaire est un peu trop gros par rapport à vos qualités. Je crois qu'il y a une dérive. Il y en a une aussi en National 2 et National 3 parce que tout le monde veut s'armer de joueurs qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir. On va avoir des dégâts majeurs en fin de saison parce que beaucoup de clubs sont tombés dans la démesure.

L'avantage de cela est que l'on récupère des joueurs qui ont une bonne mentalité, et non pas des gens qui ne viennent que pour toucher de l'argent. Notre mission est d'encadrer comme l'on peut. Je suis désolé, mais je ne peux pas donner ce que je n'ai pas.

M. MINGALLON Jean Luc, Président du club du F.C. BERRES : La question de Paul ne portait pas là-dessus. A l'époque, les joueurs de l'équipe de France avaient des primes : 1 500 ou 2 000 euros par mois, les joueurs de l'OM, en 70 et 75, n'avaient pas les mêmes salaires que maintenant. Pourquoi on donne de l'argent à des joueurs qui viennent en équipe de France, alors qu'ils ont déjà des salaires royaux et qu'ils ont même besoin de l'équipe de France pour pouvoir revaloriser leurs salaires auprès d'autres clubs pour leurs transferts ? On sait très bien qu'un joueur qui va faire une belle Coupe du Monde va multiplier son salaire par deux s'il part à l'étranger. Pourquoi ne récupérons-nous pas, nous ?

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Tu prêches un convaincu, mais l'établissement est comme cela. Dans tous les sports, c'est comme cela. Il y a des participations pour les joueurs qui font vivre la fédération.

M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée : Et qui ne coûtent rien à la fédération parce que les primes des joueurs de l'équipe de France sont prélevées sur ce que la FIFA ou l'UEFA donne à la fédération. Ce n'est pas de l'argent que l'on enlève aux clubs.

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Chaque fois que tu veux faire une photo avec un joueur de l'équipe de France, il y a un droit à l'image.

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Je vous remercie pour cet échange. Nous allons passer au prochain point à l'ordre du jour.

ELECTIONS DU DELEGUE SUPPLEMENTAIRE DISTRICT AUX ASSEMBLEES DE LA LIGUE

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Compte tenu du nombre de licenciés que compte le District de Provence, la Ligue de la Méditerranée nous a octroyé un délégué supplémentaire, au titre de la saison sportive 2023-2024, aux assemblées générales de la ligue.

Ayant pris connaissance des candidatures déposées, conformément à l'appel à candidatures, le président et le comité directeur vous proposent le binôme composé de Monsieur Valentin HABASTIDA, en qualité de titulaire, et de Monsieur Yassine DRAJA, en qualité de suppléant.

(M. HABASTIDA et M. DRAJA sont élus à 97,6 % des votants)

RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON 2022/2023 PRESENTE PAR LE TRESORIER

M. CICCARIELLO Cyril, Trésorier du District de Provence : Bonjour, Mesdames, Messieurs, chers adhérents du district. Il m'appartient, aujourd'hui, dans le cas de cette Assemblée générale, de vous présenter les comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2023.

Ces comptes, joints en annexe du rapport de gestion, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, et bien sûr vérifiés par notre commissaire aux comptes, Éric RUNFOLA.

Aucun changement de méthode d'estimation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Cette précédente saison a connu beaucoup de chamboulements, en passant par la suspension de l'ancien président, une double présidence pendant la période de suspension pour, ensuite, une mise sous tutelle. La situation s'est stabilisée, depuis.

Depuis le 13 mai dernier, Franck KODJABACHIAN a été élu président du district, avec un nouveau comité directeur dont je fais partie. J'ai pris mes fonctions de trésorier pour les responsabilités, lors de la saison passée. Je vais m'efforcer de vous présenter les principaux postes de dépenses et la répartition des différentes sources de revenus de l'association. La trésorerie est de 2 158 667 euros au 30 juin 2023.

La plupart des fonds sont placés sur des placements financiers à risque bas. Le reste est sur des comptes courants ouverts auprès du Crédit Agricole.

Au cours de cet exercice, le district a réalisé des produits s'élevant à 771 233 euros contre 272 208 euros au 30 juin 2023. Soit une légère diminution de 5 K€.

Ces variations de produits sont expliquées par les recettes Amendes de -47 K€, des ventes de billets pour l'OM de 31 K€. Cette opération avec l'OM est totalement neutre pour le district car nous les vendons à prix d'achat.

Nous avons obtenu 287 507 euros de subventions contre 291 017 euros au 31 juin 2022. Soit une diminution de 6,5 K€. Les subventions obtenues se composent de : 182 657 euros de la Ligue Méditerranée contre 193 403 euros au 30 juin 2022 ; 57 350 euros de la fédération contre 39 000 au 30 juin 2022.

La diminution de ce poste est donc relative à la baisse des aides de la Ligue Méditerranée et des aides supplémentaires de la Fédération Française de Football.

Les autres subventions proviennent de l'Agence Nationale du Sport pour 22 500 euros et du Conseil départemental pour un montant ridicule de 9 000 euros. Notre président a écrit pour rencontrer la présidente, Martine VASSAL, afin de régler ce problème et de trouver des solutions pour l'avenir.

Les autres produits d'exploitation, pour 84 945 euros, concernent : les participations de clubs (stages, initiateurs, animateurs, arbitres) pour 26 K€ ; les engagements des équipes sur la saison pour 36 K€ ; les recettes liées à l'article 26.2 prélevées sur les matchs non disputés pour 22 K€.

Avant de clôturer la présentation des produits, quelques mots sur les dettes et créances des clubs. Comme vous le savez tous, au 30 juin 2023, les clubs devaient au district 280 541 euros. Cette dette, certes importante et inhabituelle, est expliquée par la mise sous tutelle qui a bloqué les comptes, empêchant les prélèvements. Afin de pallier ces dettes auprès des clubs, dès la prise de fonction, nous avons mis en place un plan d'épurement pour chacun. Ce qui nous a permis d'accompagner les clubs et de pouvoir commencer les compétitions. A ce jour, toutes les dettes ont été régularisées.

➤ **Charges et dépenses :**

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1 433 024 euros contre 1 294 022 euros en 2022. La plupart des charges se sont stabilisées par rapport à l'exercice précédent.

Le traitement du personnel, en légère baisse, s'élève à 461 109 euros contre 471 311 euros en 2022.

Les charges salariales, en hausse, s'élèvent à 214 306 euros contre 164 569 euros en 2022. Ceci est dû au départ de deux salariés par une rupture conventionnelle qui a été faite avant le 13 mai.

Après la déduction de toutes ces charges, impôts et amortissements, notre résultat net, au 30 juin 2023, s'élève à -91 661,64 euros, contre un déficit net de 68 468 euros, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat négatif est expliqué notamment par la provision d'un litige que nous avons avec un de nos prestataires en charge de la flotte des photocopieurs. La direction du District de Provence a lancé une procédure précontentieuse auprès de JMM pour que la situation soit régularisée, le plus tôt possible. En effet, nous avons un problème d'exercice du contrat avec JMM et les sociétés de leasing. La mise sous tutelle nous a permis de rectifier ces erreurs au manquement d'exécution des contrats, mais nous sommes dessus activement, depuis cet été.

Également, a été provisionnée une charge pour le dossier District salariés. Lorsque nous sommes arrivés, au mois de mai, les tensions passées avec la mise sous tutelle du district ont fortement dégradé les conditions de travail des salariés. Le nouveau directeur général et l'ensemble du comité directeur ont instauré un nouveau cadre de travail. Nous avons pu revoir le préjudice calculé, au départ, 120 000 euros pour le ramener à 24 000 euros pour l'ensemble du dossier de Prudhommes, en accord avec les salariés. Je les salue, à ce jour, pour le travail qu'ils effectuent, notamment avec ... (?), notre comptable avec qui j'échange régulièrement.

Le déficit de cette année est augmenté par le calcul des deux ruptures conventionnelles de salariés.

Suite à cette présentation, nous vous proposons donc d'affecter ce résultat de la façon suivante : Report à nouveau pour un montant de -91 661,64 euros.

Après acceptation de l'affectation du résultat au 30 juin 2023, les capitaux propres s'élèvent à 5 091 244 euros.

➤ **Évènements post-clôture et perspectives d'avenir :**

Pour l'avenir, avec le retrait de la mise sous tutelle qui ne nous permettait plus la constitution de dossiers de demandes de subventions, nous relançons les différentes aides attribuées par l'État et les instances du football, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport.

L'objectif du comité directeur est de poursuivre son accompagnement auprès des clubs adhérents de la Provence, tout en maîtrisant la trésorerie de l'association et en consolidant son patrimoine.

Concernant les dépenses, un audit a été fait pour évaluer comment le fonctionnement du district peut être amélioré.

Un nouveau prestataire pour la téléphonie, Internet et mobile va nous faire économiser 5 000 euros, l'année prochaine.

Nous allons aussi changer de fournisseur électrique ; nous avons négocié un contrat sur 3 ans.

Ce sont des exemples parmi tant d'autres. Nous travaillons pour trouver des solutions économiques sans que le district soit pénalisé dans son fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes, afin de pérenniser et de renforcer nos actions, de nouveaux partenaires sont recherchés. Olympic Location nous a rejoints. Et nous avons consolidé notre partenariat avec Intersport, notre partenaire historique.

J'espère que ce petit tour d'horizon sur les activités économiques du district vous a permis de vous faire une idée sur la gestion de l'association. Si vous avez des questions, nous essaierons d'y répondre, en fonction de nos compétences et de nos informations. A défaut, notre commissaire enquêteur est disponible pour nous aider dans cette tâche.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 176		9 042		134	1.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	6 914		11 218		4 304	38.37
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0		0	100.00
Total V	16 090		20 260		4 170	20.58
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 672		8 454		4 782	56.56
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 672		8 454		4 782	56.56
2. Résultat financier (V-VI)	12 418		11 807		611	5.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	39 854		109 683		69 829	63.66
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 073		15 945		14 128	88.60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 308		31 132		11 176	35.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	72 381		47 077		25 304	53.75
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 139		5 862		15 277	260.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 050				24 050	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	79 300				79 300	
Total VIII	124 489		5 862		118 627	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	52 108		41 215		93 323	226.43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 433 024		1 294 022		139 002	10.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 524 985		1 362 490		162 495	11.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	91 962		68 468		23 494	34.31

* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier
: Relevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

Dossier N° 015617 en Euros

NECO EXPERTISE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	11 332	10 668	664	1 044	380	36.39	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	279 255	110 421	168 834	180 042	11 208	6.23	
	Constructions	3 462 907	1 452 291	2 010 616	2 059 248	48 632	2.36	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 458	599	858	1 108	250	22.53	
	Autres immobilisations corporelles	259 434	190 101	69 333	35 802	33 531	93.66	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes				8 000	8 000	100.00	
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	4 014 386	1 764 081	2 250 305	2 285 243	34 939	1.53		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	19 735		19 735	7 710	12 025	155.97	
	Autres créances	741 979	86 790	655 189	468 580	186 608	39.82	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	1 479 000		1 479 000	1 479 000				
Disponibilités	679 667		679 667	1 036 646	356 978	34.44		
Charges constatées d'avance (3)	7 348		7 348	7 251	98	1.34		
Total III	2 927 730	86 790	2 840 939	2 999 187	158 247	5.28		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 942 115	1 850 871	5 091 244	5 284 430	193 186	3.66		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	4 458 875		4 458 875			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	1 401 326		1 332 858		68 468	5.14	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	91 962		68 468		23 494	34.31	
Subventions d'investissement	1 141 528		1 171 525		29 997	2.56	
Provisions réglementées							
Total I	4 107 116		4 229 074		121 959	2.88	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	80 639		82 472		1 833	2.22
	Provisions pour charges						
Total III	80 639		82 472		1 833	2.22	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	518 254		554 643		36 388	6.56
	Concours bancaires courants	50		66		16	24.24
	Emprunts et dettes financières diverses	135 225		137 373		2 148	1.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 633		29 060		16 573	57.03
	Dettes fiscales et sociales	121 683		151 421		29 738	19.64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	41 051		40 582		469	1.16	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	41 594		59 740		18 146	30.37
	Total IV	903 490		972 884		69 394	7.13
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 091 244		5 284 430		193 186	3.66

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

944 141 972 884

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	610 933	36 165	647 098	659 318	12 220	1.85	
Production vendue de services	124 134		124 134	112 890	11 245	9.96	
Chiffre d'affaires NET	735 068	36 165	771 233	772 208	975	0.13	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			284 507	319 387	34 880	10.92	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			203 618	65 039	138 579	213.07	
Autres produits			26 351	22 429	3 922	17.48	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 285 709	1 179 063	106 646	9.04	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			8 871	13 638	4 767	34.95	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			139 185	119 347	19 838	16.62	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			350 208	393 774	43 566	11.06	
Impôts, taxes et versements assimilés			30 295	35 157	4 863	13.83	
Salaires et traitements			461 109	471 311	10 203	2.16	
Charges sociales			214 306	164 569	49 736	30.22	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			110 124	106 257	3 866	3.64	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			47 772	8 078	39 694	491.37	
Autres charges			34 955	36 042	1 086	3.01	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 396 825	1 348 175	48 650	3.61	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			111 116	169 112	57 996	34.29	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			58 844	47 622	11 222	23.56	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 176		9 042		134	1.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	6 914		11 218		4 304	38.37
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0		0	100.00
Total V	16 090		20 260		4 170	20.58
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 672		8 454		4 782	56.56
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 672		8 454		4 782	56.56
2. Résultat financier (V-VI)	12 418		11 807		611	5.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	39 854		109 683		69 829	63.66
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 073		15 945		14 128	88.60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 308		31 132		11 176	35.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	72 381		47 077		25 304	53.75
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 139		5 862		15 277	260.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 050				24 050	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	79 300				79 300	
Total VIII	124 489		5 862		118 627	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	52 108		41 215		93 323	226.43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 433 024		1 294 022		139 002	10.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 524 985		1 362 490		162 495	11.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	91 962		68 468		23 494	34.31

* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier
: Relevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. RUNFOLA Eric, Commissaire aux comptes : Mesdames, Messieurs, bonjour. Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai contrôlé l'ensemble des éléments du bilan et du compte de résultat, ainsi que les éléments qui vous ont été communiqués dans le rapport d'activité. J'ai effectué mon audit selon les normes de l'exercice professionnel applicable en France, et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

J'ai certifié les comptes, ils sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Je vous rappelle qu'outre le contrôle des comptes, on s'attache surtout aussi à regarder les process, l'organisation administrative parce que cela permet d'avoir une fiabilité de remontées des informations financières. Il y a une bonne organisation administrative dans l'association. Nous faisons des contrôles sur pièces pour vérifier que les dépenses sont conformes à l'objet social, également que les éléments sont bien respectés par rapport à l'avis juridique.

J'ai également établi un rapport spécial. Il doit être établi lorsqu'il y a des flux financiers qui interviennent entre l'association et des membres de l'association. Il s'agit essentiellement des frais de déplacement que nous avons visés, qui s'élèvent, pour l'exercice, à 3 425,45 euros.

Je vous remercie, et je vous souhaite une bonne continuation pour cette Assemblée générale.

(Applaudissements)

M. CICCARIELLO Cyril, Trésorier du District de Provence : Si vous êtes d'accord, nous allons procéder au vote.

Résultat : Le rapport financier est adopté à 96,4 % des votants.

(Applaudissements)

CONSULTATION SUR LA REFORME DES CHAMPIONNATS SENIORS

M. HABASTIDA Valentin, Président de la Commission des Activités Sportives : Bonjour à tous. Nous avons travaillé avec la commission, les juristes et tous les membres du Comité directeur sur quatre propositions que l'on va vous présenter aujourd'hui.

Pour cette saison, il n'y a aucune descente de ligue au niveau des seniors, on garde nos deux montées de D1 en R2. A partir de la saison 2024-2025, on aura une seule montée de notre département vers la région en R3 et on aura de 0 à 4 descentes de R3 en D1.

Pourquoi une proposition de réforme ? Pour prendre en compte les conséquences de la création d'une R3 sur nos championnats, qui a été actée le 11 novembre, en Assemblée générale de la ligue, écouter les attentes des clubs - aujourd'hui, on vous met tous dedans et c'est vous qui allez décider de l'avenir de notre district et de nos championnats -, et laisser le choix aux clubs de décider de l'avenir de nos championnats seniors.

La proposition 1 est la proposition qui est actuellement en place au niveau de nos championnats. Sur cette saison 2023-2024, on reste à 2 montées sur la D1, à 2 descentes de D1 en D2. Il n'y aura aucune descente supplémentaire car il n'y aura aucune descente de la ligue vers le district.

Au niveau de la D2 et D3, on reste tel quel, avec 2 montées par groupes de D3 et 3 descentes par groupes de D2.

Avec le format actuel, on perd une montée de D1 en régional, ce qui va obligatoirement augmenter le nombre de descentes du championnat D1 vers la D2. On passe de 2 descentes assurées à 3 descentes assurées.

Cependant, on peut voir sur cette proposition que, selon le nombre de descente de R3 vers notre Provence D1, on peut monter jusqu'à 7 descentes de notre championnat. Cela se répertorie sur la D2.

➤ **Proposition 1 :**

Au niveau de la création de la R3, on conserverait nos 4 montées de D2 en D1 et nos 8 montées de D3 en D2. En revanche, nous n'aurions qu'une seule accession de la D1 en R3, et nous aurions un nombre conséquent de descentes. En pourcentage, vous voyez que notre nombre d'équipes de D1 qui descendraient en D2 pourrait monter jusqu'à 58 %. Ce qui est très conséquent, et on reviendrait vers les années Covid.

Pareil pour la D2 à D3 : on passerait de 7 à 11, selon le nombre de descentes de la R3.

➤ **Proposition 2 :**

Sur cette fin de saison, on resterait sur le format à terme actuel. En revanche, à partir de 2024-2025, on se calquerait au niveau de la ligue et on passerait à une seule montée par groupes pour diminuer le nombre de descentes en fin de saison de la D1 à la D2 et de la D2 à la D3. On serait à une s'il n'y a pas de descente de la R3, et on monterait sur le nombre de descentes de R3 vers la D2.

Cette proposition diminue le nombre de descentes par niveaux. De la D1 à la D2, on passerait de 1 à 5 sur le nombre de descentes de la R3, au lieu de 3 à 7. Pareil pour la D2 et pour la D3. Le côté négatif est une seule accession en R3. Cela ne changera pas. Ce qui serait aussi négatif, ce serait de diminuer de moitié notre nombre de montées par divisions, de 4 à 2 montées de la D2 à la D1 et de 8 à 4 de la D3 à la D2. Le point négatif est qu'une seule montée par groupe est égale à une division fermée, et ce n'est pas ce que l'on voulait. On l'a mis en proposition pour que vous puissiez donner votre avis.

➤ **Proposition 3 :**

C'est une proposition pour monter nos groupes à 14 en D1, D2 et D3. Beaucoup de clubs nous demandent d'inscrire encore des équipes, et nous sommes bloqués avec des groupes à 12 sur le nombre d'équipes potentiel dans le championnat de D3. On pourrait accueillir plus d'équipes.

Pour pouvoir créer un championnat à 14 en D1 et un championnat à 14 en D2 et en D3, si cette proposition rentre aujourd'hui à plus de 50 %, on devrait travailler pour augmenter nos montées de D2 et de D3. On passerait à 2 montées par groupes à 3 montées par groupes, et sur la D2, on diminuerait le nombre de descentes, de 6 on passerait à 4 dans les groupes de D2. Les groupes de D3 resteraient sans descente. Mais, on passerait à 3 montées par poules au lieu de 2 montées par poules, la saison prochaine, selon comment le comité directeur voit la chose.

A terme, ce qui est envisageable avec des groupes à 14, c'est qu'il y aurait toujours ces 7 descentes potentielles sur le nombre de descentes de R3, mais vu le nombre d'équipes, on serait en dessous de 50 % des équipes de la poule qui descendraient. Ce qui n'est pas concevable, aujourd'hui, c'est qu'une équipe qui est cinquième ou quatrième de D1 joue un maintien. On l'a connu dans le passé. Ce n'est pas envisageable, pour nous, sportivement : quand tu es quatrième ou cinquième, tu as fait une belle saison, et descendre est compliqué.

Cette saison, si cela passe aujourd'hui et que l'on travaille dessus, le plus serait 2 montées supplémentaires, 4 montées supplémentaires de D3 en D2, diminution du nombre de descentes de D2 en D3. A compter de la saison prochaine, on conserverait 2 montées par groupes de D2 et de D3, diminution du pourcentage de descentes par divisions. Sur cette proposition à 14, il y aurait moins de pourcentage de descentes, et des groupes à 14 et à 15 et plus de matchs. On sait que l'on joue très peu pendant les périodes de coupe de France. Aujourd'hui, on peut bien voir qu'avec la D3, des poules à 14, c'est possible.

A compter de la création de la R3, une seule accession en R3. C'est toujours négatif pour le District de Provence.

La dernière proposition est pour rapidement arriver à 14. Il n'y aurait aucune descente sur la première année de cette proposition. On figerait les descentes pour pouvoir arriver, en gardant le nombre de montées similaires à ce que l'on propose aujourd'hui, à des groupes à 14. En revanche, on reviendrait, comme sur la proposition 3, avec 3 descentes et 5 descentes par D1 et D2, et plus conséquent selon le nombre de descentes de ligue, de 0 à 4 potentiellement sur chaque saison. Cela reste similaire à la proposition 3, sauf que, au lieu d'augmenter le nombre de montées, on diminuerait le nombre de descentes sur la saison à venir.

A court terme, il y aurait une montée ou des descentes conséquentes sur les premières saisons, mais après, sur le long terme, rester à 2 montées par poules serait le mieux pour notre district.

Voilà ce que l'on peut vous proposer. Aujourd'hui, nous sommes là pour que tous les clubs donnent leurs avis et échanges sur nos propositions que l'on veut mettre au sein du District de Provence.

M. AISSANOU Malek, Président du club de SAINT HENRI F.C. : Pourquoi, chaque fois, vous limitez les descentes ? Vous valorisez le mauvais travail par rapport au bon travail. Il y a des équipes qui vont finir avant-dernières avec une victoire et qui vont avoir le bénéfice, l'année suivante, de jouer en D1, en D2, et un mec qui ne va pas monter pour 1/2 point, qui aura perdu un match pour la saison. On nous dit que l'on va tirer vers le haut, mais en fait, on tire vers le bas.

Vous savez très bien que les clubs vont voir leur intérêt personnel.

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Sur la première proposition, on peut comprendre que les clubs n'ont pas assez de recul pour prendre une décision à l'instant T. C'est un vote consultatif. C'est une tendance que l'on peaufinera avec les clubs, comme on l'a fait par le passé, sur les championnats U14 et U13 où il y a eu des concertations au sein des clubs. Le dernier décideur reste les clubs. On est là pour vous proposer, c'est vous qui décidez.

Je vais vous proposer de passer au vote consultatif.

C'est la proposition 3 qui recueille le plus grand nombre de voix. Comme l'engagement avait été que si elle recueillait plus de 50 %, elle serait privilégiée fortement dans l'étude, on ne dit pas que ce sera la proposition 3 qui va être travaillée majoritairement, mais on n'exclut pas aussi la proposition 4 qui a 24,2 %. On reviendra vers vous, dès janvier et février, et vous pourrez échanger, discuter sur la prochaine réforme des championnats départementaux.

Nous allons passer au prochain point à l'ordre du jour.

MODIFICATIONS DES TEXTES REGLEMENTAIRES DU DISTRICT

M. BEKRAR Yacine, District de Provence : Depuis cet été, le président et le comité directeur ont engagé un travail de mise en cohérence des textes réglementaires du District. Il a été demandé aux juristes d'engager ce travail, en lien avec le service juridique de la FFF et de la Ligue de la Méditerranée. A ce titre, le président et le comité directeur tiennent à saluer le travail de nos juristes, Adèle, Fabio, Tiphaine, sous la direction de notre directeur, Ludovic GIRARD, mais également celui de nos techniciens, en particulier celui de Raouf BEN BELGACEM, conseiller technique départemental, qui vous présentera, par la suite, le travail qui a été fait sur les U13 et U14.

Je vais donc donner la parole à Adèle CRETON, Responsable Juridique du District de Provence.

MME. Adèle CRETON, Juriste du District de Provence : Mesdames, Messieurs les représentants de clubs, bonjour. Au cours de la saison 2022-2023, vous êtes nombreux à avoir fait part des différentes incohérences et des oublis au sein des règlements du district. C'est pourquoi le comité de direction vous propose une refonte totale des règlements.

L'objectif premier du projet a été de simplifier la structure des règlements en se conformant à ceux de la Ligue Méditerranée, ainsi qu'une majorité de nos districts voisins.

Nos règlements actuels sont composés d'un règlement d'administration générale, des règlements sportifs, ainsi que des règlements compétitions jeunes, seniors et féminin. Le souhait du comité de direction a été de supprimer les règlements existants au profit d'un règlement général et d'un règlement par compétitions.

Le règlement général soumis au vote est composé en majorité des dispositions du règlement d'administration générale et des règlements sportifs actuels. Les règlements sportifs par compétitions seront composés en majorité des dispositions des règlements sportifs, ainsi que des règlements des compétitions jeunes, seniors et féminin.

Dans un premier temps, nous allons présenter le règlement général du district qui va être soumis au vote.

L'objectif a été d'enrichir le règlement en y ajoutant les dispositions des instances supérieures afin d'éviter une quelconque interprétation des règlements, ainsi que des nouveaux oublis. De plus, pour pallier la lecture complexe des règlements actuels, le comité de direction a proposé de se conformer également à la Ligue Méditerranée de Football, ainsi qu'à la FFF, en effectuant un découpage en chapitres et en sections afin que l'on trouve une certaine cohérence et une certaine logique à la lecture des dispositions.

Pour vous présenter de façon plus imagée l'articulation du règlement général, nous avons établi un diagramme. Ce dernier démontre qu'il n'y a pas eu de modifications substantielles, mais que ce sont notamment des précisions et des mentions simplifiées qui ont été apportées, tout en gardant le fond des dispositions existantes pour ne pas dénaturer la volonté des clubs, exprimée lors des précédentes Assemblées générales.

Comme vous pouvez le voir sur le diagramme, une bonne partie des dispositions est conservée. La partie orange représente les dispositions actuellement du règlement d'administration générale, et la partie bleue représente les dispositions actuelles des règlements sportifs qui n'ont pas été modifiées. La partie jaune est la mise en conformité. Ce sont des articles que l'on avait déjà dans nos règlements, que l'on a simplement réécrits parce qu'ils étaient assez lourds. Nous avons utilisé l'écriture de la ligue ou de fédération pour que ce soit plus précis.

Je vais maintenant vous présenter différents exemples d'incohérences ou de mises en conformité qui sont apportées à ce règlement général.

Dans un premier temps, concernant les forfaits, il y avait une contradiction entre les textes et ce qui est appliqué actuellement. En effet, nos textes prévoient, pour les plateaux, que les amendes sont infligées à partir du moment où les clubs n'ont pas prévenu de leur forfait avant le mercredi, alors que ce qui est appliqué actuellement laisse le délai jusqu'au jeudi midi pour les plateaux, ainsi que pour les compétitions de U10 à U13. Il faut maintenant l'acter par règlement.

Le second exemple concerne les sur-classements U16 et U17 féminins. En effet, les dispositions ne sont pas en adéquation avec celles de la Ligue Méditerranée qui prévoit que 3 joueuses U16 féminines, ainsi que 3 joueuses U17 féminines peuvent figurer sur la feuille de match en sénior, tandis que nos règlements ne prévoient que 3 joueuses U17 et 1 joueuse U16. Là, on se met en adéquation avec notre instance supérieure.

Le troisième exemple concerne les terrains neutres. C'est une mise en conformité avec la ligue, mais c'est aussi une contradiction entre les textes et ce qui est appliqué actuellement. Nos règlements prévoient actuellement que le terrain neutre doit être situé à 50 kilomètres du club, alors que ce que l'on applique actuellement, c'est plus 30 kilomètres pour que ce ne soit pas non plus trop compliqué pour les clubs. C'est ce qui va être appliqué dans le nouveau règlement.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de procéder au vote pour approuver le règlement général.

(Adopté à 98,8 % des votants)

Nous allons maintenant passer à la présentation des règlements sportifs par compétitions, notamment les règlements des compétitions de U15 à U19, ainsi que les compétitions féminines qui ont subi des modifications structurelles. Les projets de réforme de championnats U14, U13, ainsi que les séniors, seront présentés par la suite par Raouf et Valentin.

L'objectif a été de se mettre en conformité avec la Ligue Méditerranée et les districts voisins, en passant de 3 règlements lourds à un règlement sportif propre à chaque championnat. On peut remarquer que le nombre d'articles a également augmenté. On passe de 14 à 27 articles, afin que tous ces règlements soient les plus précis possibles. Le plus gros changement au niveau des règlements spécifiques par championnats est vraiment au niveau de la structure. Nous avons souhaité garder la même architecture pour tous les règlements. Sur les anciens règlements, il y avait des architectures différentes.

Pour finir, voici, de façon plus imagée, l'articulation des règlements sportifs par compétitions, qui montre la volonté d'harmoniser nos règlements avec les instances supérieures. On voit une bonne partie des dispositions de la FFF, ainsi que des ajouts de la LMF, qui viennent préciser nos dispositions pour avoir vraiment des règlements complets. Avant de soumettre au vote, nous tenons à vous préciser que plusieurs coquilles ont été soulevées après l'envoi des règlements.

A l'article 4 du règlement U15 on parle de 24 équipes divisées en deux poules de 12 et non pas de 42 équipes. Il y a eu une inversion des chiffres.

Ensuite, dans les règlements U19 et seniors, les mutés autorisés sont au nombre de 6, dont 2 mutés hors période, conformément aux dispositions de la FFF, et non de 4, dont 1 muté hors période.

Je vais vous laisser passer au vote.

(Adopté à 98,9 % des votants)

Je vais passer la parole à Raouf qui va vous présenter les règlements des championnats U13 et U14.

MME DINOIA Aline, Président du Club des J.S. PENNES MIRABEAU : Je vous ai sollicités, en début de saison, concernant les changements de clubs pour les licenciés et la participation d'un joueur dans le même championnat et la même coupe. Je ne vois aucun texte où c'est mentionné, conformément au règlement de la ligue.

MME. Adèle CRETON, Juriste du District de Provence : Vous parlez d'un joueur qui a joué dans une poule et qui veut changer de club ? Il y a une disposition qui dit qu'un joueur ayant joué au sein d'une même poule ne peut pas changer de club.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Bonjour. Je vais revenir sur le travail que l'on a pu effectuer, en concertation avec les différents clubs. Je souhaitais remercier tous les clubs et mon comité directeur pour la chance que j'ai eu de pouvoir me donner la possibilité de vous proposer une idée sur une évolution de nos pratiques U13. Sachez que nous réfléchissons déjà sur nos pratiques U6-U9, et nous allons proposer des choses sur la seconde partie de saison. Notre volonté est de proposer quelque chose de plus attrayant sur nos pratiques U13 et U14.

Nous avons fait quatre réunions. Nous avons rencontré énormément de clubs. Nous avons pris en compte toutes les idées et toutes les réflexions que nous avons pu avoir avec vous qui ont été très enrichissantes. On partira sur cette organisation pour la saison prochaine, avec une première partie de brassage. On a défini que cette phase de brassage démarrera à peu près mi-septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Aux vacances de la Toussaint, on organisera les groupes pour la deuxième partie où l'on sera sur la phase à 8, où l'on fera des matchs aller et retour, et on gardera cette idée de faire une phase à 11. L'idée a été soulevée par Fabio, et je l'en remercie. Il a eu l'idée de dire que sur notre phase à 11, on aurait un critérium 1 et un critérium 2, sachant que le critérium 1 permettra l'accession pour les U14 R et pour les U14 D1. Ceux du critérium 2 concourront pour rentrer en U14 D2.

Nous avons formalisé un règlement en prenant en compte tout ce que vous avez pu nous remonter comme informations et desiderata. Sachez que nous avons l'intention, auprès de la ligue, de soumettre l'idée de faire payer les mutations pour les petites catégories afin d'éviter la fuite des bonnes générations dans d'autres clubs, pour limiter ce fléau parce que beaucoup de clubs sont pillés. L'idée est d'essayer de favoriser les bonnes générations d'être accompagnées, de faire grandir les clubs dans lesquels ils sont. Notre idée de départ est de dire que l'on doit accompagner nos clubs. Si une bonne génération peut faire grandir un club, on doit l'accompagner et l'aider. L'idée est de faire, peut-être sur les saisons à venir, payer les mutations à un tarif haut pour que ce soit dissuasif auprès des clubs. Face à cette phobie qu'ont les parents de la course à l'échalote, de vouloir déménager à chaque fois, le fait d'avoir des frais de mutation très haut limitera les déplacements de ces joueurs-là.

Nous souhaitons, dès la saison prochaine, mettre en place ce format-là pour les critères. Nous sommes en train de construire la même chose pour les niveaux 1. La seule différence qu'il y aura sera sur la forme des matchs à 11 où nous serons plutôt sur une forme de plateau et pas de matchs secs.

Voilà l'évolution sur nos U13, pour la saison prochaine.

On basculera sur la saison prochaine avec une poule de U14 de 12 équipes, 2 poules de U14 D2 de 12 équipes et un nombre de D3 ou D4, en fonction du nombre d'équipes engagées et en fonction des demandes que l'on aura sur nos U14. L'idée est de dire que cette architecture sera, dans le temps, proposée sur les U15, les U16, les U17, les U18 et les U19, pour faire en sorte que l'on retrouve cet aspect « entonnoir ». Notre idée est d'augmenter le niveau de pratique et surtout le niveau de nos équipes pour qu'elles puissent concourir et être plus performantes dans nos districts et au niveau régional, voire national pour celles qui pourront y accéder.

Les règlements ont été écrits. J'en remercie Fabio, Adèle, Tiphaine pour nous avoir énormément aidés à l'écriture.

Nous souhaitons que nos pratiques U13 et U14 soient encadrées par les arbitres. Et donc, l'idée est de proposer nos rencontres U13 sur les créneaux du samedi matin, entre 10 h 30 et midi, pour que ces pratiques-là soient encadrées par des arbitres officiels. Au vu des enjeux qu'il y aura, nous souhaitons être les plus précis et précautionneux de cette pratique-là.

J'aurai, dans un deuxième temps, la possibilité de vous présenter les futures obligations d'encadrement que l'on mettra en place la saison prochaine pour que nous puissions anticiper et accompagner nos éducateurs et nos équipes qui vont accéder au niveau de ligue. Aujourd'hui, nous n'avons aucune obligation d'encadrement, sauf que nos éducateurs, quand ils passent au niveau ligue, se retrouvent dénudés, et ils n'auront qu'un an pour se mettre dans les clous. Et s'ils se maintiennent, ils n'ont plus la possibilité de se maintenir avec l'équipe. Nous avons souhaité, en échangeant avec le comité directeur, mettre des obligations. Vous verrez qu'elles sont progressives, elles ne sont pas strictes d'un seul coup. Et vous allez voir que l'on va étendre nos obligations du plus haut niveau, donc de nos D1 seniors jusqu'aux plus petites catégories, U6-U7, tout cela de manière progressive. Le but est que nos plus petits soient encadrés par des gens structurés. Ils sont là pour jouer au foot, ils ne sont pas là pour faire du football. L'objectif premier est que nos petits prennent énormément de plaisir et que l'on ne soit pas dans une « championnate » aiguë dès les premiers moments de la découverte du football.

Les obligations d'encadrement vont progressivement apparaître de seniors D1 jusqu'à nos U6-U7, mais on ne négligera pas nos niveaux 2, nos niveaux 3, nos niveaux 1, tout le monde aura une obligation d'encadrement parce que nous souhaitons que notre district soit précurseur de cela et que nos plus petits joueurs, nos bons joueurs, nos moins bons joueurs ou nos joueurs tout court soient encadrés par des adultes qui soient a minima formés.

Un intervenant : Vous avez parlé de frais de mutation conséquents. Pourrait-on avoir un montant ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Pour l'instant, je ne peux pas m'avancer sur un montant. Si je vous donne le mien, vous allez dire « vous êtes fou ». Je serais aux alentours de 100 euros parce que nos jeunes changent énormément de clubs dans la même saison. Ce sera à la charge du club qui l'accueillera, charge à lui de le répercuter aux parents.

M. BOINA Guillaume, Président du club des MINOTS DE MARSEILLE : Je veux vous remercier pour cette présentation. Tout à l'heure, on a bien dit qu'il y a des petits clubs, des moyens clubs et des grands clubs. Et cela va permettre de revenir à l'essentiel et de donner la possibilité aux petits clubs de pouvoir jouer au niveau Élite. Je tenais à vous remercier pour le travail qui a été fait.

Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur NOLORGUES qui a dit qu'il ne pouvait rien faire pour le football amateur en tant que financier. Justement, la mutation pourrait permettre à tous les clubs d'avoir des moyens financiers parce qu'aujourd'hui, c'est partagé entre le district, la ligue et la fédération. Nous, nous formons des petits, on les prend à 5 ans ou à 6 ans, on prend parfois des gifles par les parents, on est agressés, et à l'arrivée, ces enfants nous quittent à l'âge de 13 ans ou 14 ans.

Il faudrait partager car les clubs ont aussi du mérite. La mutation à 100 euros, ce n'est pas assez. Il faudrait la mettre à 200 euros et donner 100 euros aux clubs qui le méritent vu le travail qu'ils font toute l'année.

(Applaudissements)

M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée : C'est ce qui est prévu. Nous avons déjà discuté de cela avec les présidents de district, avec la ligue. Nous sommes en train de réfléchir à un système, mais une partie sera reversée aux clubs.

(Applaudissements)

M. NOLORGUES Vincent, Président de la Ligue de Football Amateur : Je voulais revenir vers vous parce que je suis surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas de mutation parce qu'il y en a à peu près partout. En Auvergne, on l'avait établi. A l'époque, cela fait déjà 8 ans, c'étaient 70 euros, mais la moitié était reversée pour l'ensemble des clubs qui fournissaient ces joueurs. Cela me semble la moindre des choses.

(Vote sur le règlement sportif et création des U13 et critères pour la saison prochaine : Adopté à 90,9 % des votants)

(Vote sur les modifications du règlement sportif des championnats U14 : Adopté à 95 % des votants)

(Applaudissements)

MME. Adèle CRETON, Juriste du District de Provence : Je reviens vers vous une dernière fois concernant les règlements de coupe. Lors de la mise sous tutelle, une incohérence avait été soulevée au sein de nos règlements de coupe. Suite à cela, la commission des compétitions avait acté la suppression d'un article concernant la participation des joueurs ayant déjà participé à toutes les coupes régionales qui ne pourraient pas participer à une coupe de district. Cela a été supprimé. Il est nécessaire que cette modification soit validée par l'Assemblée générale. Si vous n'avez pas de question, je vous laisse procéder au vote.

(Adopté à 88,1 % des votants)

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : Merci, Adèle, Fabio, Raouf et à tous les salariés.

INTERVENTION DU CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Aujourd'hui, notre District n'a aucune obligation d'encadrement sur ses équipes, sauf que quand une équipe de district monte en ligue, il y a des obligations d'encadrement. Ce niveau d'encadrement est en train de passer en niveau. Dès la saison prochaine, ce sera un coach Jeune, un nouveau diplôme fédéral et, dans trois ans, on passera sur un BMF.

Dans les statuts des éducateurs, il est dit que l'on ne peut pas rester à la tête de l'équipe si l'on a plus d'un diplôme de différence. En l'occurrence, aujourd'hui, nous n'avons rien. Notre but est d'essayer de pallier ce problème. La proposition qui a été faite et qui a été validée par le comité directeur est de proposer crescendo des obligations d'encadrement pour nos deux équipes Élite, donc D1, pour que le coach ne puisse pas être exclu de la tête de l'équipe.

Sur une première saison, on aura jusqu'au 31 décembre 2024 pour se mettre à jour sur les formations.

Petit point sur les formations : aujourd'hui, le format de formation a changé et la formation repose sur deux fois un jour, plus une certification qui se fait en ligne, sans aucune date précise. C'est au gré et à l'envie de chacun. Vous avez deux jours de formation, plus une certification qui se fait à domicile. En termes de contraintes, il y en a vraiment très peu pour l'encadrement. Nous évoluons doucement jusqu'à la saison 2026-2027 pour avoir des personnes à la tête de nos équipes avec un diplôme de coach Jeunes et coach Seniors. Pourquoi ? Au vu de l'avancée des obligations de la ligue et pour rester dans le cadre d'avoir un diplôme d'État, sachant que la ligue basculera sur un BMF, il nous faudra évoluer dans nos obligations pour ne pas perdre le fil, et ne pas prendre autant de retard qu'aujourd'hui pour les encadrements des jeunes. Nous évoluerons comme cela sur les saisons à venir.

Sur nos niveaux inférieurs, sur nos équipes qui sont en niveau D2 et D3, nous aurons aussi des obligations d'encadrement. On y va aussi tranquillement. On n'est pas pressé, on prend le temps et on prendra les mesures nécessaires pour augmenter le nombre de formations pour pouvoir répondre à la demande.

Sur la saison prochaine, il n'y aura pas d'obligation. Sur la saison d'après, on mettra une date jusqu'au 31 décembre, et sur la saison 2026-2027, on aura l'obligation d'entamer la saison avec le diplôme.

Pour notre critérium, dès la saison à venir, nous n'aurons pas l'obligation d'avoir des personnes qui répondent aux critères d'engagement de ces critères. On n'en a pas parlé, mais les engagements pour les critères reposent sur trois points. Le premier est l'obligation d'encadrement. Il faut que le coach ait à minima le diplôme requis. Je répète : deux fois un jour, plus une certification. Il faut que le club ait participé à tous nos challenges U10, U11, U12 et U13, ainsi que le Festi U13. Et la dernière obligation pour pouvoir participer aux critères sera d'avoir une équipe à 5, une équipe à 8 et une équipe à 11.

L'objectif de tout cela est de privilégier le sportif. Pour moi, il est évident que l'éducateur formé fait partie du projet sportif. Je ne peux pas l'écarter. D'où l'obligation d'encadrement sur nos catégories Critérium. Ensuite, on passera aussi sur le niveau 1, 2, 3. On envisage même, au vu des saisons à venir, un niveau 4, compte tenu du nombre d'équipe qu'il y a. Et bien évidemment, on englobera aussi nos niveaux 4 dans les obligations d'encadrement. Pour moi, il est hors de question de négliger un enfant qui est en niveau 3 ou 4 et de donner de la valeur à un gamin qui a un niveau critérium. Tout le monde sera logé à la même enseigne et doit bénéficier d'un éducateur formé.

Pour les niveaux 1, 2, 3, il y aura cette latence d'une année où il n'y aura rien. Et, pour finir, ce seront nos tout-petits, et moi, je leur apporte une attention très particulière. Pour les U6, U7, U8 et U9, l'obligation d'encadrement dans trois ans, avec des éducateurs diplômés. Il est hors de question de négliger nos enfants qui sont le socle de notre pratique et de nos licenciés, et il est hors de question de leur apporter une moindre attention. Au contraire, je veux que l'on soit plus attentifs à nos plus petits. D'où cette idée d'obligation d'encadrement, mais on y va tranquillement, crescendo, on ne se met pas une pression quelconque. Mais, nos petits auront l'obligation d'être encadrés par des éducateurs formés.

MME DINOIA Aline, Président du Club des J.S. PENNES MIRABEAU : Qu'en est-il pour le football féminin ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : C'est pareil. Je n'ai fait aucune différence entre garçons et filles. Pour moi, ce sont des enfants et ils sont exactement pareils. Les obligations seront exactement les mêmes.

M. AISSANOUE Malek, Président du club de SAINT HENRI F.C. : Tout à l'heure, tu parlais de sanction de démission pour les enfants, mais cela va être pareil parce que, dans les clubs, on forme des éducateurs qui partent ailleurs si on leur propose des équipes de meilleur niveau. Nous les payons, ces formations. Comment allons-nous faire si c'est obligatoire ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Il y a quand même un contrat moral entre vous et l'éducateur.

M. AISSANOUE Malek, Président du club de SAINT HENRI F.C. : On doit former pour 3 000 ou 4 000 euros par an, et chaque année, on voit des clubs nous les prendre.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Je pense que tu t'enflames pour 3 000 ou 4 000 euros, sachant qu'une formation coûte 110 euros et qu'il y a une aide fédérale à hauteur de 15 ou 25 euros sur chacune des formations. Maintenant, tu me parles d'un BMF ou d'un BEF : là on est plutôt dans un cadre professionnalisant, où l'éducateur que tu envoies en formation doit avoir un projet professionnel, donc qui sous-entend qu'il rentre chez toi avec un contrat. Là, on rentre dans une autre histoire.

M. FERTENER Jean-Paul, Représentant du club du BUREL F.C. : Il y a les textes et la réalité. La réalité est que les éducateurs sont toujours en train de gratter. Au final, si tu en formes dix, l'année d'après tu en perds six. Vous, vous pouvez intervenir.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : On peut intervenir, mais cela s'appelle de l'ingérence. Tu seras d'accord une fois avec moi pour faire un truc et puis, tu ne seras pas d'accord avec moi de faire un autre truc.

M. FERTENER Jean-Paul, Représentant du club du BUREL F.C. : Pourquoi on ne fait pas un prix d'une mutation au niveau du diplôme pour que les clubs qui le prennent paient une mutation ?

M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée : Merci, Jean-Paul, de cette intervention parce que cela me permet de dire que la ligue va peut-être gagner un peu de sous, grâce à vous. Personnellement, je suis d'accord pour que la ligue instaure un droit de mutation pour les éducateurs, dans la configuration qu'expliquait Malek, de manière à protéger un peu les clubs formateurs. Cela fait partie des prochaines conversations que nous allons avoir, où l'on va parler des droits de mutation pour les jeunes. On parlera des droits de mutation pour les éducateurs, dans la mesure où cela va être pareil pour tous les districts qui vont devoir se mettre à ce que vous êtes en train de faire.

Une intervenante : Je reviens sur ce que disent Malek et Jean-Paul : je ne suis pas d'accord avec l'argent. Aujourd'hui, il y a des clubs qui vont payer ces droits de mutation. C'est se mentir à chacun. Moi, demain, un éducateur va venir chez moi, je vais lui dire « je vais te payer », etc. Je pense qu'il serait intelligent de réfléchir sur le fait qu'aujourd'hui, un éducateur bénéficie d'une formation payée par le club et que celui-ci soit « bloqué » pour un certain nombre de temps.

M. BORGHINI Eric, Président de la Ligue Méditerranée : Je comprends parfaitement ce que vous dites et, malheureusement, c'est toute la différence entre la morale et le droit. Le droit français ne permet pas ce blocage. La morale, oui. La seule solution que l'on a est de prévoir un droit de mutation. On ne peut pas empêcher juridiquement quelqu'un de partir, mais on peut mettre une taxe. A nous de voir le taux avec les districts. Le principe est qu'il y ait une mutation et après, on va regarder les modalités.

Un intervenant : Si à l'issue de la formation, l'éducateur part direct dans un autre club, le club qui réceptionne l'éducateur peut payer une partie de la formation de l'année précédente.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Cela sous-entend que tout le monde collabore.

Un intervenant : Par rapport à la fréquentation, d'ici deux ans, il y a une obligation de diplôme pour n'importe quel niveau de l'équipe. Qui va vérifier le nombre d'équipes qui ont un éducateur diplômé ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Un document sera envoyé à tous les clubs pour désigner les éducateurs en charge de chacune des équipes. Un contrôle sera fait en début de saison sur l'obligation d'encadrement. Nous n'avons pas encore réfléchi à la sanction. Si l'on doit sanctionner, la seule sanction qui est chaque fois revenue est de sanctionner l'équipe première. C'est toujours la même sanction qui revient. Est-ce qu'il faut aller vers cela ? Je pense qu'il faut concerter pour trouver le bon moyen et le bon niveau de sanction. Mais, il est vrai que si l'on veut être entendus et suivis, ce sera l'équipe première qui sera sanctionnée, comme cela se passe en ligue, pour que les obligations soient respectées.

Un intervenant : Dans les deux ou trois ans qui viennent, il y aura beaucoup moins d'équipes premières. Si elles vont être sanctionnées, les clubs prendront la décision de ne pas en avoir.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Je n'ai pas dit que ce serait le cas. Nous allons consulter. Notre objectif n'est pas de sanctionner. Franchement, on n'a aucun intérêt à sanctionner, mais il s'agit d'inciter les clubs pour que les plus petits soient accompagnés par une personne formée. Malheureusement, il n'existe qu'une sanction derrière, si ce n'est pas le cas. Mais, notre volonté n'est pas de taper systématiquement, c'est de faire en sorte que l'on puisse être entendus par les clubs et que nos plus petits ne soient pas négligés. A partir de U16, on peut envoyer en formation. On fait des formations spéciales pour les mineurs. La saison passée, nous avons organisé un U9 mineurs, on n'a accepté que des mineurs. Nous sommes capables de nous organiser aussi pour proposer des formations qui correspondent aux publics que l'on a. Cette année, nous avons la difficulté d'avoir de nouveaux formats de formation. On n'en a pas forcément positionné beaucoup, on ne va pas répondre à beaucoup de demandes. Mais, la saison prochaine, au vu des obligations que l'on pose, il faudra que l'on associe à côté le nombre de formations qui correspond. On ne peut pas avoir un éducateur ou un président de club qui nous dise : je ne peux pas mettre mon éducateur parce qu'il n'a pas assez de formation ou qu'il n'y a pas de formation. On répondra aussi à la demande. A cette obligation, on y associe une charge de travail conséquente pour y répondre.

Un intervenant : Pour éviter tout débat par rapport au financement, pourquoi ce seraient les clubs qui devraient payer ces formations, sachant que c'est une obligation par le district de former les éducateurs ? Pourquoi ce ne serait pas directement la ligue ou le district qui paierait ces formations ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Parce qu'il me semble que les gamins sont avec toi et pas avec la ligue, que la licence, ils la paient à toi et pas à la ligue. Donc, c'est toi qui es en charge de t'occuper de ces petits. Nous mettons une norme d'encadrement qui est le minimum à avoir pour s'occuper de ces petits.

Un intervenant : La licence est quand même payée à la ligue.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : La cotisation est payée au club. Si on compare cotisation et licence...

M. CASERTA Vincent , membre du Comité de Direction de la Ligue Méditerranée : Une précision sur cet aspect-là des choses. Vous voyez bien que c'est préparé sur 3 ans. Je suis en charge de l'EPA à la Ligue Méditerranée et le calage des besoins par rapport à la formation est en programmation pour que cela réponde aux attentes et que les formations qui sont présentées ne soient pas sur du très long terme. Elles sont sur 2 jours. Ce n'est pas à comparer à des formations d'un BDF, d'un BMF. Ce sont des formations qui se font très facilement. On a établi 3 ans que pour que les gens aient le temps de se former, mais surtout préparer les lycées qu'ils intègrent le niveau ligue, qu'ils ne soient surpris sur la formation impérative qu'il faut qu'ils aient. Ce sera calé sur les besoins réels des situations.

Une intervenante : Est-ce qu'il sera possible de faire des rassemblements, soit ici ou dans d'autres clubs, de façon à ce que l'on puisse expliquer à nos éducateurs quelles sont les attentes ?

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : Cela a été le cas. Des clubs m'ont sollicité, et je suis déjà allé dans des clubs. C'est possible sans aucun problème. Ce sera avec plaisir que je viendrai chez toi.

Un intervenant : Nous formons énormément d'éducateurs dans les clubs. Aujourd'hui, cela va être compliqué de prendre un éducateur en otage parce que comment vous allez faire la distinction entre un éducateur qui a un CFF et celui qui a le BMF ou un BEA.

M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental : On fera une consultation comme on a fait sur les U13.

Un intervenant : Je n'ai pas demandé à chaque mutation, j'ai demandé quand ils partent de la formation. C'est là où ils sont formés et aux clubs formateurs. A la première mutation, que l'on ait un impact de la mutation. Après, c'est au plus offrant.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

M. BEKRAR Yacine, Secrétaire Général du District de Provence : On vous remercie. On vous consultera sur les modalités de mise en place.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale d'hiver étant épuisé, notre Assemblée générale d'hiver est donc terminée. Je vous remercie de ne pas quitter la salle puisque nous enchaînons avec l'Assemblée générale extraordinaire portant sur la modification de nos statuts pour nous mettre en conformité avec les statuts de la FFF.

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck



Le secrétaire de séance :
M. BEKRAR Yacine

